

SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 9 MAI 2023

Tenue à la salle du conseil du Village de Roxton Falls à 18H30

À laquelle sont présents

Les membres du CA: M. Jean-Marie Laplante, président
M. Pierre Larivière
M. François Gastonguay
M. François Légaré

Étaient absents : M. Stéphane Beauchemin, vice-président
M. Michel Massé

Sont également présent(e) s :

Directrice générale et sec.-très. : Mme Angèle Beauchemin
Représentant du service d'incendie : M. Guy Cusson, directeur
M. Janick Beauregard, ass.-directeur
M. Mario Bérubé, chef aux opérations

Formant quorum, l'assemblée est présidée par M. Jean-Marie Laplante, président.

30-05-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 9 MAI 2023

Il est proposé par François Légaré
Il est secondé par Pierre Larivière
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'adopter l'ordre du jour du mardi 9 mai 2023, tel que présenté.

Un point est ajouté au Varia: *Ville de Granby: Nouvelle entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour le sauvetage en espace clos et autorisation de signatures;*

Le point «*varia*» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

Adoptée

31-05-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 11 AVRIL 2023

Il est proposé par François Légaré
Il est secondé par François Gastonguay
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 11 avril 2023, tel que rédigé.

Adoptée

32-05-2022

ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE : AVRIL/MAI 2023 – AUTORISATION DE PAIEMENT ET RADIATION DES COMPTES

LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- AVRIL/MAI 2023

DÉPENSES

Objet	Fournisseurs	Montant
	ADMINISTRATION ET TECHNIQUE	
200	Salaires nets pompiers volontaires (Salaires, % vac., garde, frais télép, formation)	5 604.69 \$
200	Desjardins Assurances (Cotisations Rver -avril 2023)	71.87 \$
331	Mun. du Village de Roxton Falls (Part téléphone cellulaire)	17.50 \$
331	Cooptel (Ligne téléphonique et internet)	74.60 \$
414	Mun. du Village de Roxton Falls (Administration incendie - 2e vers. 2023)	6 750.75 \$
442	Mini-Excavation Guy Lequin Inc. (Intervention 25/02/2023)	1 103.76 \$
451	Alarme fontaine Inc. (Service de surveillance 2023-2024)	160.97 \$
454	Ass. gestionnaires en séc. incendie & civile Qc (Inscription au congrès 2023)	833.57 \$
454	Ville d'Acton Vale (Formation: le courage managérial)	610.00 \$
493	Julie Gagné (Corbeille de fleurs - funérailles)	109.99 \$

527	Sécurité Maska Inc. (Rempl. Cylindres d'air et inspection)	480.90 \$
641	Mario Bérubé (Tapis pour appareil respiratoire - Tissus M-Colette)	34.49 \$
641	CSE Incendie et Sécurité Inc. (Lampe de scène et obturateur de gicleur)	569.36 \$
670	Mun. Du Village de Roxton Falls (Remb. Achat de fourniture de bureau)	128.30 \$

VÉHICULES

631	Dépanneur Les Frères Claude Inc. (Essence)	158.28 \$
-----	--	-----------

BÂTIMENT

632	Pétroles Coulombe et Fils (Huile à chauffage)	544.11 \$
681	Hydro-Québec (Électricité - caserne d'incendie)	<u>405.02 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS: **17 658.16 \$**

ENCAISSEMENTS

02-05-2023	Marc-Émile Marois (Remplissage d'extincteurs)	99.02 \$
03-05-2023	Municipalité du Canton de Roxton (Interventions du service d'incendie)	<u>3 119.77 \$</u>

TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS: **3 218.79 \$**

32-05-2023

Il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, greffière-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 9 mai 2023

Angèle Beauchemin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Point no 4

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE OU DE SON REPRÉSENTANT

Guy Cusson, Directeur, remet son rapport du mois dans lequel il fait mention des interventions qui ont eu lieu au cours de la période suivante : avril 2023.

Dossiers

1. Autorisation demandée afin de poursuivre la formation Pompier I, présentement en cours dans le local de la caserne d'incendie.
2. Le répéteur dans le clocher de l'église a été retiré, il ne reste que des fils et boîte de métal.
3. Discussion sur le manque de point d'eau pour le ravitaillement en incendie, sur le territoire de Béthanie.
4. Une rencontre sera organisée avec les représentants de la Ville de Granby afin d'être informer sur la réalisation d'une intervention en espace clos.

33-05-2023

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant et les états financiers de l'année 2022, lesquels ont été préparés par la firme comptable FBL Sencrl.;

CONSIDÉRANT QUE dans la présentation des résultats financiers 2022 produite par M. Danny Coderre, représentant FBL, dont le visionnement est présenté aux membres du CA, il fournit toutes les explications importantes nécessaires à la bonne compréhension des états financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'année financière 2022 se termine avec un excédent de fonctionnement totalisant un montant de 2 605\$, ce qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 57 782\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par François Légaré
Il est secondé par Pierre Larivière
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers qui ont été préparés la firme comptable FBL SENCRL., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Adoptée

34-05-2023

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur financier doit annuellement être nommé pour la vérification des finances de la Régie incendie ainsi que pour l'élaboration du rapport financier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par François Gastonguay
Il est secondé par Pierre Larivière
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de mandater la firme comptable FBL sencrl, pour la vérification et la préparation des états financiers de l'année 2023.

Adoptée

35-05-2023

Municipalité de Béthanie : délégation de compétences à la Régie pour le contrat de service soumis par CAUCA pour la répartition des appels secondaires en incendies

CONSIDÉRANT QUE la Régie a conclu une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant une fourniture de service avec la Municipalité de Béthanie pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la CAUCA (Centrale d'alarme d'urgence Chaudière-Appalaches) a soumis pour approbation, une nouvelle entente à la Régie pour la répartition des appels secondaires en incendies, pour l'ensemble du territoire desservi incluant la Municipalité de Béthanie;

CONSIDÉRANT QUE pour la répartition des appels secondaires en incendie sur son territoire, la Municipalité de Béthanie accepte de donner une délégation de compétences à la Régie pour la conclusion d'une nouvelle entente avec CAUCA;

CONSIDÉRANT QU'avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente avec CAUCA, la Municipalité de Béthanie s'engage à défrayer tous les frais annuels qui seront facturés à la Régie pour son territoire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par François Légaré

Il est secondé par François Gastonguay

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter la délégation de compétence de la Municipalité de Béthanie afin de procéder aux signatures du nouveau contrat de service avec CAUCA pour la répartition des appels secondaires en incendie pour l'ensemble des territoires desservis par la Régie incluant la Municipalité de Béthanie.

Adoptée

36-05-2023

CAUCA: Nouveau contrat de service pour la répartition des appels secondaires en incendie – Autorisation de signatures;

CONSIDÉRANT QUE la CAUCA (Centrale d'alarme d'urgence Chaudière-Appalaches) souhaite conclure une entente distincte pour la répartition des appels secondaires en incendie;

CONSIDÉRANT QUE la CAUCA soumet à la Régie, un projet d'entente dans lequel les trois (3) municipalités suivantes sont concernées :

- Municipalité du Village de Roxton Falls
- Municipalité du Canton de Roxton
- Municipalité de Béthanie

CONSIDÉRANT QUE les coûts applicables pour chaque municipalité sont calculés selon la méthode *per capita* et que la tarification annuelle sera facturée comme stipulée à L'article 17.3 de l'entente - *Validité des Prix* pour les 5 prochaines années, soit de juin 2023 à juin 2028, totalisant un montant de 10 932.60\$, pour les 3 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente de service est soumise pour une période de 5 années à compter du 1^{er} juin 2023 et elle se renouvellera par la suite par période de 5 années, à moins que l'une ou l'autre des parties ne souhaite y mettre fin, en avisant par écrit l'autre partie au moins 180 jours avant la date d'expiration initiale ou de toute période de renouvellement subséquente;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet d'entente présenté par CAUCA fait parti intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter la nouvelle entente proposé par CAUCA, concernant la répartition des appels secondaires en incendie, pour les trois (3) municipalités desservies par la Régie.

Que le président M. Jean-Marie Laplante ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Angèle Beauchemin soient par la présente résolution, autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Régie intermunicipale de Protection contre l'incendie de Roxton Falls.

Adoptée

Point no 9

RÉUNION RÉGULIÈRE PRÉVUE LE 15 AOÛT PROCHAIN – CHANGEMENT D'HEURE

La séance régulière du conseil d'administration prévue le 15 août 2023 sera retardée afin d'être tenue à 19h45.

Point no 10 : Varia

37-05-2023

Ville de Granby : Nouvelle entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour le sauvetage en espace clos et autorisation de signatures

CONSIDÉRANT QUE pour la protection du territoire de la Régie, une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour le sauvetage en espace clos a été signée le 12 octobre 2022 avec la ville de Granby;

CONSIDÉRANT l'entente de protection incendie existante avec la Municipalité de Béthanie, la Régie a formulé une demande d'ajout à la Ville de Granby afin de couvrir le territoire de Béthanie pour les interventions en espace clos aux mêmes conditions que les municipalités membres de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby accepte d'ajouter la Municipalité de Béthanie et présente un nouveau projet d'entente pour les 3 territoires desservis, lequel remplacera l'entente conclue le 12 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet d'entente comporte exactement les mêmes dispositions, conditions et protections que l'entente présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour le sauvetage en espace clos présentée par la Ville de Granby, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrite;

Par conséquent,

Il est proposé par François Légaré

Il est secondé par François Gastonguay

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de conclure une nouvelle entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour le sauvetage en espace clos avec la Ville de Granby tout en ajoutant le territoire de la Municipalité de Béthanie.

Cette nouvelle entente comporte les mêmes conditions et dispositions que l'entente signée le 12 octobre 2022, laquelle sera remplacée par celle-ci.

Que le président M. Jean-Marie Laplante ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Angèle Beauchemin soient par la présente résolution, autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Régie intermunicipale de Protection contre l'incendie de Roxton Falls.

Adoptée

Point no 11

Dossiers et correspondance

- FQM – Coût supplémentaire pour hausse la limite d'assurance en responsabilité civile à 10 000 000\$: 4 224.00\$ avant taxes.

39-05-2023

LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de lever la séance à 18H55.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le président ou le vice-président du conseil d'administration est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Président

Angèle Beauchemin
Directrice-générale et secrétaire-trésorière